



CONSEIL DE QUARTIER CERGY OREE DU BOIS

COMPTE RENDU DE LA REUNION PLENIERE Du 11 février 2009

Rédacteur : Jacques BASTIEN

Présents : Solange DUBILLOT, Frédéric LECOQ, Marie Noëlle LEVANNIER., Simone MELIDOR FLUXIS, Brice MICHAUD, Fatouma MZE CHEIKH, Christian SYLVESTRE, Mamadou TAMEGA.

Emma MADERE
Christine ERARD

Ordre du jour :

- Présentation du budget municipal 2009 par Jean-Paul JEANDON
- Adoption du règlement intérieur
- Définition des dates de réunion pour les groupes de travail et la prochaine séance plénière

Présentation du budget municipal 2009 (Voir détail en annexe)

Dans un contexte de récession économique et des dotations de l'Etat aux collectivités locales en baisse, il a été nécessaire de recentrer le budget municipal :

1. La municipalité s'est refusée à prévoir un budget en décroissance car si l'on veut respecter l'équilibre social il est nécessaire de continuer à investir pour disposer d'équipements publics pour tous
2. Il faut maîtriser les dépenses : Celles-ci se répartissent en frais de personnels pour 58% et en services pour 42% (ex. les repas de cantine). Il a été décidé de donner la priorité à l'éducation, le social, les espaces publics, l'aménagement du territoire. C'est sur la communication (-19%) et sur la culture (-10%) que porte l'effort. En ce qui concerne la culture, les grandes manifestations devraient être maintenues, mais leur financement devra être mieux réparti entre les collectivités territoriales qui en bénéficient.
3. Les frais de personnel seront réduits par une réorganisation des services. Il s'agit essentiellement de supprimer les intermédiaires qui ne sont pas indispensables et de recentrer les institutions sur leur mission.
4. Pour accroître ses recettes, la municipalité s'est refusée de recourir à l'emprunt, et a choisi d'augmenter les taxes. L'incidence qui ne concerne que les ménages qui payent des impôts locaux serait de l'ordre de 3 à 5 € par mois pour ceux qui occupent un logement dont ils ne sont pas propriétaires et de 4 à 10 € par mois pour les habitants propriétaires de leur logement.

Vous trouverez en annexe les détails de ce budget et en particulier les projets qui concernent directement l'Orée du bois.

Règlement intérieur : Après rajout de la mention d'un vice-président (qui n'a pas été désigné) le règlement est adopté à l'unanimité

Réunions des Groupes de Travail :

➤ « Développement Durable » : référent Jacques FLORIS

Les dates DU 18,19 ou 20 février ne convenant pas à l'un des 4 membres du groupe, une date sera fixée au retour de Jacques Floris le 18

➤ « Animation » : Référent Brice MICHAUD 23/02 à partir de 20h30

➤ « Cadre de vie » : Référent Daniel GEFFRAYE 26 ou 27/02 salle 10 à partir de 20h30 *à confirmer*

Réunion Plénière : Le 03/03 à partir de 20h30